

HC
115
.A252614

**COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU COMITÉ DU
DEUXIÈME NIVEAU SUR L'AMÉLIORATION DE LA
COMPÉTITIVITÉ CANADIENNE**

OCTOBRE 1978

Canada. Comité du deuxième niveau sur l'amélioration de la compétitivité canadienne.



En février dernier, le Premier ministre et les premiers ministres du Canada se sont mis d'accord pour chercher à obtenir la participation active du secteur privé (le monde du travail) et celui des affaires à des discussions sur des programmes des développements conçus à la mesure des besoins particuliers de chaque secteur manufacturier.

À leur demande, on a mis sur pieds des groupes d'études qui pourraient faire des recommandations aux gouvernements fédéral et provinciaux quant aux besoins des 23 secteurs manufacturiers et de tourisme. Les groupes d'études sectoriels comprenaient des représentants du monde du travail et des affaires. Le gouvernement fédéral et les provinces ont désigné des observateurs de participation.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX
DU COMITÉ DU DEUXIÈME NIVEAU
SUR L'AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ CANADIENNE

Les rapports des groupes d'études ont été soumis aux gouvernements canadiens. Ils ont aussi été révisés par un "Comité de deuxième niveau" composé uniquement de dirigeants du monde du travail et de ceux des affaires. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a défini en ces mots leur mission:

"Votre mission est de faire des recommandations en vous basant sur les rapports des groupes d'études sectoriels. Vous chercherez le dénominateur commun de tous ces rapports et vous effectuerez des recommandations pour une politique générale de l'économie et sur des questions qui touchent de manière globale le secteur manufacturier et le tourisme. Vous ferez aussi, si cela vous semble opportun, des recommandations sur des questions particulières de grande importance".

En février dernier, le Premier Ministre et les premiers ministres du Canada se sont mis d'accord pour chercher à obtenir la participation active du secteur privé (le monde du travail et celui des affaires) à des discussions sur des programmes des développements conçus à la mesure des besoins particuliers de chaque secteur manufacturier.

À leur demande, on a mis sur pieds des groupes d'études qui puissent faire des recommandations aux gouvernements fédéral et provinciaux quant aux besoins des 23 secteurs manufacturiers et du tourisme. Ces groupes d'études sectoriels comprenaient des chefs d'entreprises, des représentants du monde du travail et des milieux universitaires. Le gouvernement fédéral et les provinces ont pris part aussi comme observateurs ou participants.

Les rapports des groupes d'études ont été soumis aux gouvernements canadiens. Ils ont aussi été révisés par un "Comité du deuxième niveau" composé uniquement de dirigeants du monde du travail et de ceux des affaires. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a défini en ces mots leur mission:

"Votre mission est de faire des recommandations en vous basant sur les rapports des groupes d'études sectoriels. Vous chercherez le dénominateur commun de tous ces rapports et vous effectuerez des recommandations pour une politique générale de l'économie et sur des questions qui touchent de manière globale le secteur manufacturier et le tourisme. Vous ferez aussi, si cela vous semble opportun, des recommandations sur des questions particulières de grande importance".

Participants du Comité du deuxième niveau

Président: Ralph Barford, Président, G.S.W. Ltd./Ltée, Toronto

Robert Needham, Professeur agrégé en économie, Université de
Waterloo

Congrès National du Travail:

Shirley G.E. Carr, Vice-Présidente exécutive, Congrès National
du Travail, Ottawa

Gerard Docquier, Directeur national, United Steelworkers of
America, Toronto

Sam Fox, Directeur, Division de vêtements, Amalgamated Clothing
and Textile Workers Union, Toronto

Ken Rose, Vice-président international, International Brother-
hood of Electrical Workers, Willowdale

Mike Rygus, Vice-président, International Association of
Machinists and Aerospace Workers, Ottawa

Représentants du monde des affaires:

Ian A. Barclay, Président, B.C. Forest Products Ltd., Vancouver

Laurent Beaudoin, Président, Bombardier Inc., Montréal

Donald Lowe, Président, Pratt & Whitney Aircraft of Canada
Ltd., Longueuil

Ted Newall, Président, Du Pont of Canada Ltd., Montréal

J. Hugh Stevens, Président, Canada Wire & Cable Ltd., Toronto

Personnel:

H.O. Coish, Canada Wire & Cable Ltd., Toronto

Kevin Collins, Congrès National du Travail, Ottawa

H.A. Kroeker, Dalhousie University, Halifax

Secrétaire:

Courtney Tower, Ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce

TABLE DES MATIÈRES

1^{ère} PARTIE INTRODUCTION

L'importance des industries
manufacturières au Canada

Le climat économique nécessaire
à un secteur manufacturier fort

2^è PARTIE LES PROBLÈMES

3^è PARTIE CONSULTATION PERMANENTE

Le commerce et les négociations
commerciales multilatérales

Main-d'oeuvre et relations de
travail

L'impôt

Recherche et Développement

Énergie

Frais de transport

Développement régional

Politique d'achat de l'État

Rationalisation

4^è PARTIE CONCLUSION

1^{ère} PARTIE INTRODUCTION

L'idée d'entreprendre des consultations avec le secteur privé, lancée par les premiers ministres du Canada lors de leur réunion du mois de février 1978, fait écho aux préoccupations de certains au sujet du rendement des industries manufacturières au Canada. Les premiers ministres ont en effet demandé aux hommes d'affaires et aux travailleurs appartenant à 23 secteurs industriels choisis, de présenter des rapports sur les mesures que le gouvernement et le secteur privé pourraient prendre pour améliorer la productivité et la compétitivité de ces industries.

Ces groupes de travail sectoriels ont commencé leurs productives réunions au début de mars 1978; leurs rapports ont pu être terminés à la fin du mois de juillet 1978. Cette entreprise a nécessité la participation d'environ 500 Canadiens, dont la plupart oeuvrent dans le secteur manufacturier ou dans des industries qui lui sont directement apparentées.

C'est à la fin du mois de juillet que le Comité du deuxième niveau a commencé à tenir ses réunions. La tâche du Comité du deuxième niveau était de produire le présent rapport à partir des 23 rapports présentés par les groupes de travail sectoriels.

La préparation des rapports de ces 23 groupes de travail sectoriels et celle du présent rapport est une première au Canada, puisque c'est la première fois dans l'histoire du Canada qu'hommes d'affaires et travailleurs unissent leurs efforts sur le plan national. Les résultats de cette grande entreprise doivent être considérés comme un point de départ; il ne s'agit pas bien entendu d'une stratégie industrielle pour le Canada. Nous avons cerné certains domaines sur lesquels il y a eu entente et au sujet desquels des recommandations peuvent être présentées conjointement par les travailleurs et les hommes d'affaires.

La principale contribution réside vraisemblablement dans le processus lui-même. C'est en effet la première fois que, sous les auspices du gouvernement, les hommes d'affaires et les travailleurs se sont penchés ensemble sur les principaux problèmes économiques et ont formulé des recommandations précises. Les hommes d'affaires et les travailleurs se sont, par ailleurs, entendus sur un plus grand nombre de points qu'on aurait pu le penser.

Ces deux groupes reconnaissent le rôle vital que joue le secteur manufacturier en tant que "moteur de croissance" pour la création d'emplois et l'amélioration du niveau de vie. Tous deux s'entendent pour dire qu'ils ont un rôle légitime et important à jouer en proposant, au gouvernement, des programmes et des mesures intéressant le milieu industriel.

Les travailleurs et hommes d'affaires qui siégeaient au Comité reconnaissent les responsabilités démocratiques fondamentales qui incombent aux gouvernements élus, à savoir de gouverner. En présentant des recommandations au gouvernement pour qu'il prenne des mesures, le Comité ne cherche pas à partager pareille responsabilité; les gouvernements doivent assumer celle des décisions qu'ils ont prises. Toutefois, le Comité est d'avis que les hommes d'affaires et les travailleurs devraient davantage participer au processus préalable à la prise de décisions.

Enfin, nous aimerions signaler que notre Comité était composé de 12 citoyens directement intéressés par ces travaux, parmi lesquels huit avaient participé aux groupes d'études. On a sélectionné un président "neutre" par accord mutuel. L'un des membres est un professeur en économie. Les cinq membres représentant le monde du travail sont membres du Conseil exécutif du Congrès Canadien du Travail (CCT) et ont oeuvré dans ce rôle. L'un d'entre eux est vice-président du CCT. Les quatre autres sont des responsables supérieurs de leurs syndicats. Les cinq hommes d'affaires sont des dirigeants d'entreprises assez importantes de propriété canadienne ou étrangère. Les industries minières, pétrolières, celles des services ainsi que la petite entreprise n'étaient pas directement représentées. Le personnel de soutien de ce Comité était constitué d'un représentant du monde du travail et un membre "neutre" appointé par l'Institute for Research on Public Policy, de Montréal. Le Comité s'est assuré aussi la collaboration d'experts, à l'extérieur, quand cela a été nécessaire.

Importance des industries manufacturières au Canada

Le renforcement du secteur manufacturier est directement rattaché à la réalisation, par le Canada, d'un certain nombre d'objectifs socio-économiques. Tant sur le plan social que sur le plan économique, il existe une relation vitale entre l'expansion du secteur manufacturier et la réalisation du plein emploi au Canada. De plus, un secteur manufacturier plus fort et plus diversifié peut aussi grandement contribuer à réduire les disparités régionales, améliorer la balance internationale des paiements et rehausser notre niveau de vie.

Le rôle essentiel du secteur manufacturier n'est malheureusement pas toujours perçu. Certains sont d'avis que l'économie du Canada peut prospérer s'il y a un plus grand nombre d'emplois dans le "secteur des services", indépendamment de la création d'emplois dans le secteur manufacturier. Pareille opinion ne donne pas une perspective réelle des récentes tendances de notre économie. Une grande partie de la croissance du secteur des services est fortement tributaire de la production de biens, plutôt que de la prestation de services comme telle.

Le secteur manufacturier emploie actuellement près de 2 millions de personnes. Pour chaque emploi direct dans le secteur manufacturier, on compte près de deux emplois créés indirectement. Ceci permet de saisir toute l'importance économique du secteur manufacturier. Lorsque le secteur manufacturier prend de l'expansion, la demande se fait d'abord sentir dans les secteurs primaires qui fournissent les matériaux et, ensuite, elle engendre des revenus dans le secteur des biens, ce qui forme la base même de la demande au niveau du consommateur et favorise le rendement dans le secteur des services.

Outre son incidence sur l'emploi, le secteur manufacturier joue également un grand rôle dans la vie économique du Canada, plus particulièrement dans le secteur du commerce. En 1976, les produits manufacturés représentaient 67% des exportations canadiennes de marchandises, contre environ 83% d'importations. En 1977, le déficit commercial pour les produits finis s'est élevé à près de 11 milliards, soit plus de 5% du PNB canadien. Dans la perspective du plein emploi, l'aspect commercial du secteur manufacturier est très important. Même si le déficit accusé par le Canada en ce qui concerne les produits manufacturés a été compensé, disons, par un excédent correspondant dans les produits de ressource, pareille compensation n'engendre pas les emplois dont on a besoin au Canada. Les balances commerciales sont calculées en termes monétaires; mais il est indispensable de les concevoir également en termes d'emplois. Essayer, par exemple, de combler un déficit commercial pour les produits manufacturés par un excédent commercial dans les produits de ressource entraîne nécessairement un déficit en termes d'emplois. Pareille situation s'explique par le fait que, comparé à d'autres secteurs, le secteur manufacturier possède un fort coefficient de main-d'oeuvre. Une des provinces estime à 170 000 le nombre d'emplois possibles correspondant à son déficit en produits finis.

Le secteur manufacturier joue un rôle crucial pour atténuer le phénomène des disparités régionales au Canada. Ceci procède directement de son rôle important en tant que secteur générateur d'emplois et de revenus. À l'heure actuelle, l'ensemble des activités manufacturières varie considérablement

d'une région à l'autre: l'Ouest et les provinces de l'Atlantique se spécialisent dans le traitement des ressources, l'Ontario dans les biens de consommation durables et, le Québec, dans les biens de consommation périssables. Il serait utile, à cet égard, de comparer la répartition de la population avec celle de l'activité manufacturière, les extrêmes étant représentés par les provinces de l'Atlantique et l'Ontario. Ainsi, en 1975, les provinces de l'Atlantique représentaient 10% de la population canadienne, mais seulement 4% de la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier de notre pays; par contre, l'Ontario représentait 36% de la population, mais 51% de la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier. Rien d'étonnant à ce que ces deux régions représentent aussi les deux extrêmes en ce qui touche au revenu per capita. Il s'en dégage donc que le développement industriel régional devrait se concentrer sur le secteur manufacturier.

Climat économique nécessaire à un secteur manufacturier fort

Une politique économique qui place la croissance économique au premier rang est nécessaire à l'augmentation de la productivité et de la compétitivité. Les représentants du monde du travail et des affaires sont d'accord sur le fait que les gouvernements doivent s'en souvenir. Pareil engagement est essentiel pour améliorer la position concurrentielle et la productivité du secteur manufacturier au Canada. C'est là la recommandation de la plus haute importance, commune aux rapports présentés par tous les groupes de travail.

Ces recommandations visent à accroître l'efficacité du secteur privé, réorienter les fonds de l'État vers des activités axées sur une plus grande croissance et sur la création d'emplois, et à appuyer davantage les industries s'intéressant à la promotion des exportations ou au remplacement des importations. Ces recommandations tiennent toutefois compte des préoccupations du Comité quant à leurs conséquences éventuelles sur le plan de l'inflation. À cet égard le Comité convient qu'il faut donner une priorité nationale à la réduction du taux d'inflation. Ainsi, nous reconnaissons que si toutes les recommandations fiscales présentées dans les rapports des groupes de travail étaient adoptées en même temps, il en résulterait une telle réduction massive des recettes gouvernementales que les conséquences seraient inacceptables. Les gouvernements devront donc donner la priorité aux recommandations qui sont compatibles avec une poussée inflationniste moins élevée et une véritable croissance économique.

La réglementation gouvernementale est un autre secteur intéressant le milieu économique qui a été au centre des préoccupations des groupes de travail. Les membres du Comité conviennent que la réglementation gouvernementale est nécessaire dans une économie démocratique moderne, notamment pour protéger

les droits des particuliers ou des groupes qui, sinon, ne seraient pas en mesure de le faire. Le Comité n'a pas considéré le problème de la réglementation gouvernementale en tant que tel, à cause de l'étude de grande envergure entreprise par le Conseil économique, étude qui a d'ailleurs été préconisée par les premiers ministres en même temps que celle-ci. Nous estimons cependant qu'il faudrait simplifier la réglementation gouvernementale, résoudre les conflits et les chevauchements qui existent entre et au sein des gouvernements, et essayer de réduire, à la fois pour le secteur privé et le gouvernement, le coût de la mise en application et du respect de ces règlements. Les membres du monde des affaires ont particulièrement insisté, lors des travaux des Groupes d'études, sur le fait que le gouvernement devrait rendre accessible des analyses de rentabilité pour toute réglementation avant qu'elle ne devienne force de loi. Le monde du travail est gêné par le fait que ces analyses de rentabilité ne reflètent pas les avantages sociaux qui s'y rattachent. Le Comité, cependant, recommande une évaluation de l'impact qui tienne compte à la fois des aspects qualitatifs et quantitatifs.

En prônant une forte politique de croissance économique, le Comité du deuxième niveau part du principe que l'économie canadienne, et la société en général, renferme déjà les lignes de forces sur lesquelles appuyer une croissance économique réelle. Plusieurs de ces lignes de forces ont, depuis longtemps, été le propre de l'industrie canadienne, à savoir: une main-d'oeuvre bien formée et hautement spécialisée, des gestionnaires et des technologues fort compétents, un esprit d'entreprise fort et dynamique, des mouvements syndicaux forts et progressistes, des réseaux très modernes de transport, et de communications, de vastes ressources naturelles et des services financiers, bancaires et commerciaux, internationalement compétitifs.

En somme, la poursuite par le gouvernement de politiques économiques stimulantes, combinées avec les recommandations du Comité du deuxième niveau créerait des emplois partout au Canada, augmenterait la production, améliorerait la balance des paiements et procurerait l'impulsion à une croissance durable dans le PNB et le revenu national.

Nous estimons que pour améliorer la compétitivité et la productivité du secteur manufacturier au Canada, il faut:

- Proclamer à nouveau que la croissance économique et la création d'emplois sont l'une des grandes priorités du Canada;
- Créer un climat de confiance et de consultation entre les travailleurs, les hommes d'affaires et le gouvernement;
- Reconnaître le rôle vital que jouent les industries manufacturières pour rehausser le niveau de vie de chaque Canadien.

C'est dans cette perspective que le Comité du deuxième niveau a fait ressortir neuf grands problèmes touchant l'ensemble du secteur manufacturier et pour lesquels il préconise des mesures bien précises. Ces problèmes et recommandations ne sont qu'une première étape. Ils témoignent de l'existence d'importants points d'entente entre les travailleurs et les hommes d'affaires. De plus, ils constituent la base d'un dialogue qui pourra se poursuivre activement dans l'intérêt même de tous les participants intéressés.

Les gouvernements, par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie et du Commerce, ont joué un rôle de catalyseur dans l'amorce de ce processus. Leur participation continue à ce titre est importante et leur détermination à poursuivre un dialogue soutenu et efficace avec les hommes d'affaires et les travailleurs se mesurera, en partie, par l'accueil qu'ils réserveront à ce rapport.

2^e PARTIE LES PROBLÈMES

Le Comité du deuxième niveau a eu pour mandat de faire le point des préoccupations et solutions contenues dans les rapports des Groupes d'études sectorielles.

Nous tenons, tout d'abord, à féliciter les 23 groupes de travail qui ont formé le Comité du premier niveau et dont les rapports portent à la fois sur des recommandations d'ordre économique et sur certains secteurs en particulier. Dans le présent rapport, nous ne nous sommes guère attardés à identifier les problèmes propres à certains secteurs.

Nous nous sommes concentrés sur les neuf problèmes généralement reconnus par tous les secteurs. Dans certains cas, nous avons présenté des recommandations extraites directement de ces rapports -- dans d'autres, nous avons essayé de "percevoir" les orientations préconisées et présenté ce que nous pensions être une synthèse de ces recommandations.

Dans certains cas, nous avons identifié des secteurs où il n'était pas possible d'en arriver à une entente entre les hommes d'affaires et les travailleurs; nous restons cependant optimistes et espérons en arriver à d'autres conciliations, avec le temps. Aussi avons-nous recommandé qu'à l'avenir, travailleurs et hommes d'affaires se penchent ensemble sur ces problèmes, en vue de formuler des recommandations qui seraient soumises conjointement au gouvernement, dans la mesure du possible.

Le commerce et les négociations commerciales multilatérales

L'importance du commerce pour les industries manufacturières et à son tour celle du secteur manufacturier pour l'ensemble de notre économie apparaît évidente d'après les statistiques. En 1976, les exportations de produits manufacturés (\$ 25,4 milliards) représentaient deux tiers de toutes les exportations canadiennes de marchandises, alors que les importations de produits manufacturés (\$ 30,6 milliards) représentaient quatre cinquièmes de toutes nos importations de marchandises.

L'époque actuelle se caractérise par une certaine incertitude sur le front commercial, alors même que les "Négociations de Tokyo", entreprises dans le cadre du GATT, touchent à leur fin. L'entente qui en résultera régira les relations commerciales durant les années 80, voire même jusqu'à la fin de ce siècle. Nos groupes de travail se sont tous montrés fortement préoccupés - préoccupation d'ailleurs largement partagée par le Comité - par la situation de

réciprocité du Canada dans le cadre du GATT; autrement dit, que le Canada puisse recevoir autant qu'il donne. Notre comité aimerait également que certaines industries, vitales sur le plan politique et économique, mais qui ne sont pas en mesure de soutenir la concurrence internationale dans un avenir rapproché, bénéficient de la même protection dont elles jouissent dans d'autres pays développés. Le Comité reconnaît néanmoins que toute exemption aux réductions tarifaires prévues par le GATT devra sans doute être compensée par des concessions dans d'autres secteurs où les possibilités concurrentielles sont plus grandes.

Des mesures d'incitation devraient être instituées en réponse au nouveau climat commercial créé par le GATT. De telles mesures sont indispensables pour maximiser les possibilités d'exportation que le GATT laisse entrevoir. De plus, le marché domestique canadien ne doit pas être sacrifié par les pratiques d'autres pays qui iraient à l'encontre de l'esprit et de la lettre de ces nouveaux accords commerciaux.

Compte tenu de ces considérations d'ordre général, le Comité recommande:

1. Que l'on encourage la formation de consortiums pour tirer au maximum parti des possibilités d'exportation. Pareille initiative serait particulièrement avantageuse en ce qui a trait au "design", à l'approvisionnement et aux travaux de construction se rapportant à des projets de développement de grande envergure. De l'aide s'avère particulièrement nécessaire pour supprimer les entraves juridiques et trouver des moyens de résoudre les risques extraordinaires inhérents aux grands marchés conclus avec l'étranger. Au nombre de ces moyens, il faudrait prévoir le financement compétitif et l'assurance-crédit.
2. Que le Canada s'appuie sur l'entente commerciale multilatérale pour ce qui est de sa politique générale en matière de commerce; le libre-échange continental ne devrait pas être un instrument de politique générale, mais uniquement une stratégie sectorielle sélective.
3. Que, dans le cadre des négociations commerciales qui se déroulent actuellement à Genève, les négociateurs canadiens demandent que la réduction des barrières commerciales soit échelonnée de sorte que les industries touchées puissent franchir sans heurts le cap de la transition. Le Comité recommande, en particulier, une période de transition de 8 à 10 ans, de même qu'une clause prévoyant

la suspension des réductions des barrières commerciales pour les industries qui connaîtraient de graves problèmes d'adaptation. Contrairement à ce qu'il a fait lors des Négociations Kennedy, le Canada ne devrait pas prendre l'initiative de choisir une période plus courte que celle prévue par les Négociations de Tokyo.

4. Certaines industries manufacturières sont vitales et toute diminution de la protection dont elles bénéficient aurait un effet désastreux en ce moment. Le Comité recommande donc que ces industries soient complètement écartées des Négociations de Tokyo. Le secteur du vêtement et des textiles, qui emploie près de 200 000 travailleurs, est tout particulièrement visé par cette recommandation.
5. Que le gouvernement fédéral élabore, en collaboration avec le secteur privé, un programme global d'aide pour la période de transition, programme qui serait basé sur une évaluation des besoins de chaque industrie en consultation avec les travailleurs et les hommes d'affaires. Ce programme devrait être destiné aux industries qui ont besoin d'aide pour tirer au maximum parti des occasions offertes par le GATT, et à celles dont la viabilité a été ébranlée par les négociations commerciales.
6. Dans le cadre de la phase actuelle des négociations commerciales, le Canada devrait demander une réduction multilatérale maximum des barrières non-commerciales; cependant, dans la mesure où d'autres pays iraient par la suite à l'encontre de toute entente conclue dans cette optique, le Canada doit recourir aux barrières non-tarifaires sur une base concurrentielle, de façon à protéger la production et les emplois dans notre pays.
7. Que le gouvernement fédéral établisse une procédure officielle de contrôle des pratiques commerciales déloyales et, notamment, en ce qui concerne la création de barrières non-tarifaires susceptibles de rendre inexistante toute réduction des barrières tarifaires convenue lors des Négociations de Tokyo.
8. Que l'on trouve un moyen approprié de simplifier et de réduire le coût, d'accélérer et de régler efficacement les questions relatives au commerce, qu'il s'agisse de l'identification des accidents, du contrôle des barrières non-tarifaires et des pratiques commerciales déloyales, de l'identification des mesures de sauvegarde ou des références tarifaires.

Main-d'oeuvre et relations de travail

Aux yeux du Comité, la politique de main-d'oeuvre devrait en être une de plein emploi. Elle devrait non seulement s'efforcer de doter le secteur privé d'effectifs répondant à ses besoins, mais aussi permettre à chaque travailleur canadien d'améliorer ses capacités, encourager la mobilité et donner à chacun l'occasion d'avoir une carrière plus enrichissante et plus épanouie.

Les rapports des groupes de travail sectoriels traitent de la planification et de la prévision des effectifs, de la formation et du perfectionnement de la main-d'oeuvre et de la mobilité de la main-d'oeuvre au Canada.

La plupart des groupes d'études se sont inquiétés de la rareté de la main-d'oeuvre qualifiée. Cette question demande une solution rapide au niveau national.

Au nombre des mesures requises dans le cadre d'une telle politique, il faudrait prévoir un moyen d'établir un répertoire des besoins éventuels en main-d'oeuvre et d'assurer la mise en place de programmes appropriés en matière de formation et d'enseignement. Par ailleurs, si la formation constitue un moyen de prévenir les besoins en main-d'oeuvre, la mobilité en est également un autre. Dans le contexte canadien, la mobilité de la main-d'oeuvre est souvent entravée par les grandes distances géographiques, mais aussi par diverses traditions et valeurs propres aux différentes régions. Le Comité est d'avis que les programmes de formation et de mobilité ne devraient pas seulement donner l'impression que l'on crée des emplois, mais bien compléter l'activité industrielle.

Il existe des divergences fondamentales entre travailleurs et hommes d'affaires quant à la conception qu'ils se font du régime d'assurance-chômage. Les deux parties conviennent toutefois que des versements de plus de \$4 milliards par an sont pour le moins trop élevés et qu'il est impératif de créer des emplois sur une base plus efficace.

En conséquence, le Comité recommande que:

1. Lorsque les ressources, la formation et la planification de la main-d'oeuvre sont inadéquates dans certains secteurs industriels, les hommes d'affaires et les travailleurs se rencontrent régulièrement pour prévoir les besoins et recommander aux gouvernements, pour chacun de ces secteurs, des programmes de formation et d'enseignement.

De façon générale, que l'on crée un organisme autonome, appuyé conjointement par les administrations provinciales, le gouvernement fédéral et le secteur privé, organisme qui serait chargé d'intégrer les répertoires sectoriels se rapportant à la disponibilité et aux besoins en matière de main-d'oeuvre et de se prononcer sur la politique

de main-d'oeuvre, de même que sur les besoins de la main-d'oeuvre en matière de formation et d'enseignement. Cet organisme présenterait des rapports sur l'évaluation des besoins en main-d'oeuvre, à moyen et à long terme.

2. Les fonds actuellement alloués à la main-d'oeuvre soient considérablement réorientés pour financer la formation axée sur l'emploi. Autrement dit, que l'on accorde beaucoup moins d'importance à la formation institutionnelle qui n'a guère, voire aucun rapport avec les possibilités d'emploi. Pareil remaniement des programmes de main-d'oeuvre
 - entraînerait une augmentation substantielle de la formation "sur le tas" et d'autres programmes rattachés à l'emploi.
 - pareille formation devrait tenir compte de la nécessité d'adapter les salaires et les allocations d'études de façon à inciter les intéressés à bénéficier d'une telle formation. Les sociétés seraient également invitées à participer de façon plus intensive à ces programmes.
 - suivre les recommandations du Groupe d'études sur l'industrie aéronautique, selon lesquelles un prélèvement sur la liste de paie des secteurs industriels qui en éprouvent le besoin permettrait de répartir le coût de cette formation entre les sociétés.
3. Bien que les programmes de mobilité ne constituent pas une solution de rechange à la création d'emplois au Canada, le gouvernement devrait faire tout en son pouvoir pour faciliter la tâche de ceux qui veulent se faire transférer. Ainsi, il faudrait abolir les mesures ou restrictions provinciales qui freinent la mobilité de la main-d'oeuvre. De plus,
 - les gouvernements devraient établir des programmes de mobilité ou réexaminer ceux qui existent pour s'assurer que, par le truchement de subventions ou de concessions fiscales, les chômeurs désireux d'obtenir un emploi à plein temps - mais qui se trouvent dans l'impossibilité de le faire à cause des frais qu'ils devraient eux-mêmes absorber - recevront une indemnité pour compenser ces frais.

- dans les programmes destinés à aider ceux qui sont à la recherche d'un emploi, que l'on permette à leur conjoint de les accompagner.

Relations de Travail

Aux yeux des groupes de travail et du Comité, le système des relations de travail au Canada a évolué d'une façon qui, dans l'ensemble, donne satisfaction. La majorité des contrats de travail sont négociés sans débrayages. Cette situation est néanmoins, susceptible d'améliorations. Lorsqu'il semble souhaitable d'apporter des changements, il faudrait rechercher des solutions canadiennes aux problèmes canadiens et les gouvernements ne devraient pas essayer d'importer des systèmes de l'étranger.

Les principes qui suivent font partie intégrante du système canadien:

- a) le droit à l'existence des syndicats au Canada
- b) le droit essentiellement démocratique des travailleurs à la liberté syndicale
- c) le droit de négocier collectivement.

Travailleurs et hommes d'affaires devraient, à tous les niveaux, entreprendre un dialogue beaucoup plus intense et constructif en vue d'identifier les domaines où il y a entente réelle ou possible et, lorsqu'il y a désaccord, de faciliter une meilleure compréhension.

Les membres du Comité ont convenu que les travailleurs et hommes d'affaires institueront un Comité du secteur privé chargé d'étudier les relations de travail au Canada et de rendre compte de ses travaux aux premiers ministres. Ce comité se penchera à tout le moins sur les questions suivantes, dont la plupart ont été soumises par les groupes de travail:

- normalisation des codes et pratiques régissant le travail
- accréditation syndicale
- rôle, fonctions et structures des commissions chargées des relations de travail
- résolution des impasses dans les négociations, y compris des impasses concernant les ententes initialement conclues.

- différences de traitement des fonctionnaires
- sécurité syndicale
- sécurité au travail et hygiène professionnelle
- code du piquetage
- salaires minimums
- droits des parties pendant les grèves
- griefs, arbitrage et conflits de droits
- vote de grève au scrutin secret contrôlé par le gouvernement
- droit de vote dans les services essentiels
- grèves et contre-grèves (lockouts) illégales
- pratiques injustes dans le monde du travail

Si les gouvernements estiment que des mesures doivent être prises avant que le Comité n'ait présenté son rapport, il leur incombe de consulter les hommes d'affaires et les travailleurs.

L'IMPOT

Il ressort, en règle générale, des rapports présentés par les groupes de travail que l'ensemble de l'économie est d'importance vitale pour les industries manufacturières. L'impôt est un facteur important de cette économie.

Les rapports des groupes de travail contiennent des recommandations portant sur presque tous les aspects du régime fiscal - revenu personnel, revenu des sociétés, ventes et richesse (plus précisément, gains sur les propriétés et gains en capitaux). Selon les groupes de travail, le facteur-clé sous-jacent est le rôle que doit jouer le régime fiscal en créant un climat favorable aux stimulants, notamment l'incitation à investir et les possibilités de progrès économique individuel. L'objet des discussions sur l'impôt porte essentiellement sur le rôle joué par la taxation sur la croissance économique et l'efficacité.

De toute évidence, la maximisation de la croissance et de l'efficacité joue un rôle de premier plan dans le régime fiscal, alors qu'il est nécessaire de reconstruire le secteur manufacturier. Le régime fiscal doit jouer un autre rôle-clé pour ce qui est des objectifs sociaux, à savoir la redistribution des richesses, par opposition à la création de richesses.

Le Comité fait les recommandations suivantes:

1. Les changements à apporter à l'impôt des sociétés devraient être évalués à la lumière de tous les facteurs qui déterminent la concurrence internationale. La différence de traitement que connaissent les sociétés d'un pays à l'autre, qu'il s'agisse du taux d'imposition direct, ou des dégrèvements fiscaux sous forme d'amortissements accélérés, de déductions sur les impôts, etc, joue un rôle aussi crucial que d'autres éléments de coût, y compris les salaires, le transport et les tarifs, et c'est dans ce contexte qu'il faut la considérer.
2. Une meilleure coordination de la politique fiscale devrait exister entre les différents paliers de gouvernement, en vue de réaliser les objectifs nationaux. La nécessité d'avoir des consultations plus nombreuses avec les provinces deviendra plus impérieuse au fur et à mesure que ces dernières mettront au point leur propre régime fiscal, p. ex. leurs propres taux d'imposition, comme c'est maintenant le cas du Québec.

3. Certains groupes de travail ont constaté des divergences dans les taux d'imposition des sociétés et dans les dégrèvements fiscaux, d'une industrie à l'autre (p. ex.: exploitation forestière et produits forestiers). Ces divergences devraient être revues et leur maintien lié à des critères plus rationnels.
4. Certains groupes de travail ont recommandé des réductions de la taxe de vente ou l'extension des exemptions actuelles à des produits tels que les chaussures et les vêtements. Le Comité recommande que l'on étudie cette approche, non seulement pour stimuler la demande de certains produits, mais aussi pour favoriser les économiquement faibles pour qui ces articles représentent une grande dépense.

Le Comité craint cependant que, dans certains secteurs, une grande partie de ces stimulants n'aient aucun effet face aux importations. Dans pareils secteurs, le Comité recommande que l'on envisage d'autres stimulants.

5. Le Comité souscrit aux recommandations des nombreux groupes de travail qui demandent que l'on supprime la taxe de vente sur les matériaux et le matériel de construction.
6. Certains groupes de travail ont fait des recommandations précises en ce qui concerne le problème du traitement préférentiel de la taxe de vente à l'égard des produits importés, par opposition aux produits de fabrication canadienne. Le Comité n'ignore pas que cette question fait l'objet d'une étude approfondie et que l'on ne dispose pas encore de renseignements suffisants sur l'incidence des diverses solutions possibles. Par conséquent, le Comité n'est pas en mesure de recommander avec certitude les modifications qui s'imposent; toutefois, il recommande instamment que l'on supprime, dès que possible, la discrimination patente qui prévaut à l'égard des produits manufacturés au Canada.
7. Le Comité reconnaît que la déduction des versements d'intérêts hypothécaires devrait être revue; toutefois, cette déduction devrait être conçue de façon à fournir le plus possible d'avantages aux économiquement faibles.
8. Le Comité recommande que l'on entreprenne une étude approfondie quant à la possibilité d'appliquer des taxes fondées sur la valeur ajoutée au lieu des taxes actuelles.

Le Comité s'est penché sur plusieurs autres recommandations relatives au régime fiscal, mais celles-ci n'ont pas donné lieu à une position commune de la part des hommes d'affaires et des travailleurs. Nous résumons ici très brièvement les positions qui ont été prises à l'égard de quelques-unes des recommandations les plus importantes:

- Plusieurs groupes de travail ont recommandé l'adoption d'une "comptabilité d'inflation" pour les sociétés. Les hommes d'affaires qui siégeaient au Comité se sont déclarés en faveur de cette méthode car, en période d'inflation, les bénéfices -et, partant, les taxes- sont artificiellement gonflés, d'autant plus que les frais de remplacement des machines et des stocks ne sont pas suffisamment "justifiés". C'est ainsi que certains groupes de travail ont recommandé que les entreprises puissent choisir entre la déduction d'impôt actuelle de 3% sur les stocks et le système d'évaluation des stocks LIFO.

Les travailleurs étaient d'avis qu'en période d'inflation, on constatait des forces opposées - exagération des bénéfices et réduction des bénéfices (p. ex. réduction du coût réel des emprunts faits par les sociétés). Les hausses de bénéfices actuelles dépassent de loin le taux d'inflation que nous connaissons, alors que les salaires réels sont en train de baisser.

Certains rapports soumis par les groupes de travail recommandent la suppression ou la libéralisation de l'impôt sur les gains en capitaux. Les hommes d'affaires du Comité ont souscrit à cette recommandation, car cet impôt avait une incidence négative sur l'incitation à investir et parce que les frais d'administration étaient trop élevés par rapport au revenu engendré.

Les travailleurs, quant à eux, estimaient que l'impôt actuel sur les gains en capitaux devrait porter sur les gains totaux plutôt que sur la moitié des gains; le principe étant que l'argent devrait toujours être imposable, où qu'il soit gagné.

- On constate une grande différence d'attitude à l'égard des changements fiscaux de ces dernières années. Le groupe des hommes d'affaires estimait que certains changements, tels que l'amortissement de deux ans et le taux d'imposition moindre pour la fabrication et la transformation avaient été des initiatives très heureuses pour lesquelles le gouvernement devait être félicité.

Par contre, le groupe des travailleurs s'inquiète du fait que de nombreux changements ont été apportés ces dernières années dans le régime fiscal sur une base "ad hoc", sans justification précise quant à leur

incidence sur le rôle d'ensemble du régime fiscal dans le contexte de l'efficacité et de l'équité. Qui plus est, ils estiment que les changements apportés au régime fiscal devraient être soumis à une étude répondant à la question suivante: quelle est l'incidence du changement sur le régime fiscal et, en particulier, en ce qui concerne le principe de l'équité-efficacité? Les travailleurs suggèrent qu'une pareille étude soit menée par un comité parlementaire.

- Le Comité s'est assez longtemps penché sur le niveau actuel de l'impôt sur les sociétés dans le secteur manufacturier. Le groupe des hommes d'affaires siégeant au Comité a estimé qu'il y avait beaucoup de raisons d'encourager les investissements par le truchement de réductions, soit dans le taux d'imposition nominal, soit dans le taux d'imposition réel, grâce à l'extension de dégrèvements tels que les déductions d'impôt pour les investissements. Les travailleurs étaient de l'opinion que ces réductions ne sont pas nécessaires: les résultats récents des investissements étant attribuables à la sous-utilisation des capacités existantes plus qu'à la faible marge de profits. Les deux parties reconnaissent néanmoins que de tels stimulants devraient être utilisés pour les investissements au Canada en vue de créer des emplois et d'accroître la productivité dans des situations où cela ne serait pas possible autrement.

Si toutes les recommandations d'ordre fiscal contenues dans les rapports présentés par les groupes de travail étaient adoptées, il s'ensuivrait une réduction massive des recettes de l'État. Aussi faut-il donner la priorité aux propositions qui contribuent le plus directement possible à rehausser la position concurrentielle du secteur manufacturier au Canada, à engendrer la croissance économique et à créer de nouveaux emplois. D'importants nouveaux revenus découleront de l'essor du secteur manufacturier provoqué par ces changements.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La majorité des groupes de travail sectoriels s'inquiètent du peu de ressources que notre pays consacre aux travaux de Recherche et Développement. Les hommes d'affaires et les travailleurs du Comité s'en préoccupent également. Selon le Comité, le pays devrait s'intéresser davantage aux activités de Recherche et Développement, rouage indispensable à l'expansion du secteur manufacturier canadien, non seulement en ce qui concerne les industries "dominantes" et de pointe, mais aussi pour ce qui est des secteurs nationaux les plus perfectionnés qui doivent conserver ou retrouver leur compétitivité. Les principaux travaux de Recherche et Développement sont en grande partie exécutés à l'étranger (plus particulièrement dans le pays d'origine des multinationales ou d'entreprises nord-américaines); en règle générale, une fois le produit éprouvé et raffiné ailleurs, le Canada l'adopte.

Le Canada devrait aspirer à l'autonomie dans le domaine technologique, c'est-à-dire équilibrer ses importations et ses exportations de technologies. Mais, pour y arriver, il lui faut créer un climat commercial propre à la croissance du marché national, trouver des stimulants qui attireront les activités de R & D de calibre international et élaborer des programmes qui différencieront l'appui réservé aux grandes multinationales de celui destiné aux petites entreprises. Il ne faut pas non plus oublier que le caractère unique de la structure de l'industrie canadienne a une incidence particulière sur le progrès technologique de notre pays, et que cette caractéristique demande une attention toute spéciale.

Par exemple, il existe de vastes possibilités d'augmentation de la recherche parmi les multinationales (à contrôle canadien ou étranger) opérant au Canada.

Les membres du Comité sont d'avis que l'État devrait accorder, aux travaux de R & D, une aide qui soit suffisamment prolongée et prévisible pour encourager la poursuite d'activités nouvelles et soutenues. Cet appui aux projets de Recherche et Développement devrait plus précisément porter sur le lancement initial et la poursuite des travaux de R & D, de façon à maintenir le bien-fondé de l'effort initial.

Selon le Comité, il arrive que dans certains cas les avantages découlant des travaux de R & D, entrepris au Canada, aux frais du contribuable, soient transférés ailleurs, sans bénéfice pour le Canada; notamment lorsque les opérations canadiennes déménagent ou se développent à l'étranger.

Travailleurs et hommes d'affaires du Comité s'entendent pour dire que les stimulants publics devraient, le plus possible, encourager de nouveaux projets de R & D dans le secteur privé.

Les programmes d'incitation recommandés dans le présent rapport visent à accroître considérablement le niveau d'ensemble des activités de Recherche et Développement au Canada. Ils ne doivent pas simplement être un prolongement des niveaux actuels (ou même réduits), ni impliquer un transfert de fonds du secteur privé au secteur public. On pourrait, dans certains cas, envisager un certain mode de "remboursement".

Le Comité prend acte de ce que l'État a accepté l'objectif de 1,5% du PNB pour les dépenses de R & D. La réalisation de cet objectif nécessitera un renversement total du climat qui règne pour les investissements en matière de R & D.

À la lumière de ces problèmes et questions d'ordre général, on a formulé les recommandations suivantes:

1. Bien que le Comité ne tienne pas à fixer un objectif précis (c.-à-d. un certain pourcentage du PNB), il devrait y avoir une hausse sensible du niveau et du pourcentage de ressources nationales consacrées aux travaux de R & D.
2. Que l'augmentation de la part de ressources naturelles consacrées aux travaux de R & D bénéficie d'une aide plus grande, et non moindre, de l'État à tous les niveaux. Cet accroissement de l'appui gouvernemental aux travaux de R & D devrait, selon la recommandation du Comité, être axé sur les activités indirectes (par ex. appui fiscal ou subventions) plutôt que sur les activités gouvernementales directes en matière de R & D.
3. Les activités directes de l'État en matière de R & D devraient mettre l'accent sur la recherche fondamentale. Les travaux initiaux de R & D entrepris par l'État devraient se faire en collaboration avec le secteur privé, en vue de débouchés précis.
4. L'aide que fournit l'État à l'appui des travaux de R & D devrait prendre la forme d'une série de mesures actuellement offertes (par ex. mesures fiscales sous forme d'amortissements et (ou) de dégrèvements, ou de programmes de subventions directes à frais partagés) pouvant être appliquées avec souplesse, compte tenu des caractéristiques de chaque projet.
5. Étant donné qu'un financement direct réduit le risque pris par l'entrepreneur, un certain mode de "remboursement" serait de mise lorsque la recherche a donné lieu à une entreprise commercialisable et rentable.

6. Le Comité recommande que l'on s'efforce particulièrement d'assurer une participation canadienne accrue aux travaux de R & D des entreprises ayant leur siège social à l'étranger. Il faudrait envisager d'établir des programmes à cette fin. Les avantages que le Canada retire des travaux de R & D devrait constituer un critère d'évaluation plus explicite pour l'Agence d'examen de l'investissement étranger.
7. Le Comité recommande que l'on normalise la définition de R & D d'un programme à un autre à un palier de gouvernement, de même qu'au niveau des paliers de gouvernement. Le Comité recommande tout particulièrement la définition utilisée dans le programme fédéral d'application de la Loi stimulant la recherche et le développement scientifique (IRDIA).
8. L'aide de l'État aux travaux de R & D devrait s'étendre sur une période raisonnable -10 ans par exemple- de façon à inciter le secteur privé à prendre des engagements à long terme en ce qui les concerne.
9. Des mécanismes de protection devraient être institués pour éviter le transfert, à l'étranger, des avantages découlant des travaux de R & D financés à même les fonds publics.

ÉNERGIE

La plupart des groupes d'études ont exprimé leurs inquiétudes concernant les questions d'énergie. La disponibilité et les coûts de l'énergie sont des éléments-clé de la compétitivité des secteurs primaires et secondaires de l'industrie canadienne. Le coût de l'énergie influe à la fois sur la production et le transport des biens. Il a aussi une incidence sur le revenu disponible de tous les Canadiens.

Les sources d'énergie les plus importantes et, à l'heure actuelle, les plus économiques au Canada sont les combustibles fossiles (pétrole, gaz et charbon), les ressources hydrauliques (énergie hydro-électrique) et l'uranium. Le pétrole, le gaz et le charbon sont utilisés sous forme de chaleur (pour chauffer les immeubles industriels, commerciaux et résidentiels), pour la production d'énergie électrique, la transformation des biens et le transport. Les ressources hydrauliques et l'uranium sont utilisés sous forme d'électricité (pour faire marcher les machines industrielles et contrôler le matériel., de même que pour le chauffage et l'électricité). Par ailleurs, le pétrole et le gaz servent à la production d'une gamme impressionnante, et importante sur le plan économique, de produits chimiques, de matières plastiques et de textiles.

Plusieurs se préoccupent de ce que la politique énergétique du Canada n'est pas suffisamment développée sur le plan des avantages naturels que possèdent les régions et de l'équilibre entre les sources. Bien que certains progrès aient été réalisés par le gouvernement fédéral et les provinces, il ne semble pas y avoir de mesures cohérentes conduisant à une stratégie globale dont le résultat serait une utilisation maximum des ressources énergétiques disponibles. Le Comité reconnaît les difficultés que peuvent rencontrer les gouvernements pour atteindre ce but. Sans une politique plus précise, nous estimons que, pour ce qui est de l'énergie, le déficit de la balance internationale des paiements sera plus élevé qu'il ne le faut dans l'avenir et qu'il faudrait dès maintenant s'employer à régler ce problème éventuel.

Nous sommes heureux que le gouvernement fédéral ait, en collaboration avec les provinces, élaboré une politique nationale du charbon en vue de répertorier les réserves actuelles de charbon et d'encourager les programmes de recherche portant sur la conversion du charbon en produits synthétiques. Il faudrait également tenir compte de la gazéification, du transport et d'une politique d'exportation devant garantir la présence de suffisamment de réserves dans le pays, à long terme.

Il est important que les prix de l'énergie au Canada puissent soutenir la concurrence avec ceux des États-Unis, où l'on produit des biens en concurrence directe avec nos produits canadiens. Nous estimons que l'on n'accorde pas suffisamment d'attention aux niveaux des prix pratiqués au Canada par rapport à la structure des prix en vigueur aux États-Unis. Le prix (coût) des combustibles fossiles au Canada a une très grande incidence sur le coût des produits chimiques, des plastiques et des textiles, lesquels influent à leur tour sur le coût des biens de consommation.

Nous estimons qu'il est également possible de raffiner davantage les sources d'énergie avant de les exporter. Ainsi, comme l'a recommandé le gouvernement de l'Alberta, il faudrait appuyer la production et l'accroissement des exportations de produits pétrochimiques, plutôt que l'exportation du gaz naturel.

À la lumière de ces considérations, le Comité recommande:

1. Que le gouvernement fédéral et les provinces, en collaboration avec les parties intéressées, élaborent une politique nationale de l'énergie. Pareille politique devrait avoir pour objectifs:
 - de s'assurer que le Canada conservera son autonomie énergétique à long terme;
 - de faire en sorte que les exportations d'énergie n'amènent pas le Canada à être un jour démunie des sources d'énergie dont il a besoin;
 - de coordonner les plans de mise en valeur et d'utilisation future de l'énergie.

Le Comité reconnaît que de telles initiatives pourraient, dans certains cas, empiéter sur les droits dont jouissait le secteur privé avant que ne survienne la crise de l'énergie. Aussi le Comité recommande-t-il que ces droits soient préservés autant que possible, compte tenu de l'intérêt national et du bien public.

Cette politique devrait tenir compte du bien-être de notre pays à long terme et reconnaître que l'énergie est un des éléments-clés de la survie du Canada en tant que nation commerçante, de son autarcie future ainsi que de la santé et de l'essor de ses industries.

2. Il faudrait établir un calendrier pour exploiter ces ressources, de telle sorte que l'on obtienne un apport régulier de capitaux et que l'on prolonge la durée de nos ressources non-renouvelables.
3. La politique des prix et le régime fiscal devraient être structurés de sorte que l'on encourage suffisamment la mise en valeur des sources d'énergie requises.
4. Les économies d'énergie font partie intégrante de cette politique et nous tenons à souligner qu'il est actuellement possible d'utiliser plus judicieusement les déchets. Ainsi, dans le secteur de l'industrie forestière, il faudrait réexaminer les entraves actuelles que pose l'environnement à cet égard. Le programme visant à établir des objectifs pour les économies d'énergie serait également rehaussé par la collaboration des fournisseurs et des consommateurs d'énergie.
5. Dans la mesure du possible, l'énergie devrait être exploitée et vendue sous la forme la plus raffinée possible.
6. La politique des prix en matière d'énergie devrait garantir que les producteurs canadiens du secteur secondaire ne soient pas désavantagés sur le plan des coûts face à leurs concurrents internationaux, surtout des États-Unis. Il faudrait dès lors sérieusement tenir compte du mode approprié d'établissement des prix aux États-Unis avant d'établir une politique des prix au Canada. Parallèlement, les prix au Canada doivent fluctuer à un rythme qui ne soit pas supérieur à la capacité d'adaptation des industries qui utilisent l'énergie.

Signalons également que s'il n'existe pas de relation appropriée avec les prix en vigueur aux États-Unis, certaines industries, dont celle des engrais, ne seront pas encouragées à prendre de l'expansion.

FRAIS DE TRANSPORT

Étant donné la dimension géographique et la dispersion démographique du Canada, les frais de transport constituent, bien plus que dans d'autres pays, un facteur important pour le maintien d'un secteur industriel compétitif. En effet, dans le secteur des industries manufacturières, les frais de transport peuvent représenter jusqu'à 50% du coût total des produits finis. Dans bien des cas, ils sont plus élevés qu'aux États-Unis, notre principal débouché. Le Comité reconnaît que la politique des transports doit se préoccuper de l'aménagement d'une infrastructure et d'un réseau de transport à la fois efficace et efficient pour l'ensemble du Canada. Le domaine des transports est beaucoup trop complexe et étendu pour que le Comité ait pu, avec le temps dont il disposait, l'analyser complètement. Les nombreux handicaps de l'industrie canadienne dans ce domaine devraient cependant trouver des solutions.

Le Comité reconnaît qu'il faudrait peut-être recourir à des subsides pour transporter certains biens en provenance ou à destination de l'une ou l'autre région du Canada, tant pour faciliter le mouvement des marchandises au Canada que pour renforcer les régions. Toutefois, le Comité recommande également que ces échanges, à savoir "équité" contre "efficacité", soient réexaminés à la lumière des conditions qui prévalent au Canada, en 1978. Par exemple, est-ce qu'une catégorie de marchandises devrait, aux yeux du transporteur, subventionner le transport de marchandises d'une autre catégorie, ou les gouvernements devraient-ils le subventionner directement.

Plusieurs groupes de travail se sont montrés particulièrement préoccupés par le système d'établissement des tarifs pour tous les modes de transport. En ce qui concerne les tarifs qui sont administrés (c'est-à-dire réglementés) et non pas déterminés par le libre jeu du marché, dans des conditions de concurrence réelle, les membres du Comité et certains groupes de travail ont souligné le manque de mécanismes d'appel officiellement reconnus, l'absence de consultation adéquate au départ et, lorsqu'il est possible d'interjeter appel, le processus long et onéreux qui s'ensuit.

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Les groupes de travail s'accordent largement pour dire que le développement économique régional est essentiel pour ce qui est du partage équitable des ressources du pays, entre Canadiens. Il s'agit là, en effet, de l'essence même du fédéralisme. Ce développement devrait encourager la croissance économique et la création d'emplois en attirant de nouvelles industries dans les régions moins développées. On reconnaît qu'il faudrait recourir à des stimulants pour influencer les décisions, en matière d'investissements, prises par les industries qui envisagent de nouveaux débouchés ou des possibilités d'expansion.

Les membres du Comité conviennent que les subventions aux provinces, les prêts et les stimulants fiscaux constituent des moyens importants pour réaliser les objectifs poursuivis en matière de développement économique régional. En général, on considère que les subventions aux provinces favorisent l'établissement d'une infrastructure adéquate.

Le Comité estime que les programmes de développement régional ne devraient pas entraîner la fragmentation des industries existantes et, selon lui, il se peut que le manque de consultations avec les hommes d'affaires et les travailleurs ait créé une certaine "sur-capacité" inutile.

Il est dès lors recommandé que:

1. Les gouvernements provinciaux fassent régulièrement connaître leurs priorités et qu'ils comparent leurs plans aux réunions fédérales-provinciales, en vue d'obtenir un consensus et aux fins d'harmonisation.
2. Dans la mesure du possible, en ce qui concerne les projets industriels préconisés bénéficiant de l'aide du gouvernement, les hommes d'affaires et les travailleurs soient consultés avant l'octroi de subventions en vue de réduire, dans tout le pays, la fragmentation ou la "sur-capacité" des industries.
3. La dépendance initiale au système de subventions en tant que moyen d'inciter les industries à s'implanter dans des régions moins développées soit remise en question, et que l'on offre, selon le cas, des prêts ou des stimulants fiscaux. Pour ce qui est de l'octroi de subventions, leur remboursement devrait être échelonné sur une certaine période en vue d'encourager des activités soutenues.

4. Au nombre des critères régissant les stimulants offerts aux industries qui désirent s'implanter dans une région, il faudrait:
- a) qu'ils se concentrent sur la substitution des importations en tant que moyen de créer un marché domestique sans nuire aux producteurs existants;
 - b) que l'on reconnaisse qu'il est tout aussi important de protéger les emplois existants que d'en créer de nouveaux; ainsi, la modernisation d'une usine devrait pouvoir bénéficier d'une aide au même titre que la construction d'une nouvelle usine, et cette aide devrait se situer au même niveau;
 - c) l'on accepte le fait que les programmes encouragent les industries qui viennent "compléter" et non "concurrer" les industries existantes.

POLITIQUE D'ACHAT DE L'ÉTAT

Plusieurs groupes de travail s'inquiètent de ce que le gouvernement fédéral et les provinces n'utilisent pas les programmes et méthodes d'achat pour favoriser au maximum le développement industriel du Canada. Les gouvernements de plusieurs pays étrangers se servent très efficacement, que ce soit ouvertement ou subtilement, du pouvoir d'achat comme instrument de leur stratégie industrielle. On estime que les provinces et le gouvernement fédéral ne reconnaissent pas le fait que les fournisseurs canadiens se trouvent en concurrence, sur le marché domestique et dans le domaine des exportations, avec des sociétés étrangères dont la compétitivité résulte, dans une large mesure, de la politique d'achat adoptée par leur propre gouvernement. Le principal problème est de savoir dans quelle mesure les gouvernements de notre pays peuvent et devraient se servir du pouvoir d'achat fédéral et provincial à des fins identiques.

L'objectif du Canada aux négociations du GATT devrait être de négocier la suppression du plus grand nombre possible de barrières non-tarifaires. Quant à celles qui ne peuvent être éliminées, le Canada devrait les adopter dans un esprit concurrentiel.

Sur le plan national, on pourrait rechercher une uniformité beaucoup plus grande entre les gouvernements en matière de design, de spécifications et de normes, uniformité qui pourrait d'ailleurs se traduire dans les pratiques commerciales.

Il est une autre source de préoccupation, à savoir que certains programmes d'achat des gouvernements provinciaux sont essentiellement destinés à encourager le développement régional. Une des conséquences de cette politique dont on n'a peut-être pas toujours conscience est la fragmentation des industries, laquelle a pour résultat de réduire leur compétitivité sur le plan des coûts, tant au pays qu'en ce qui concerne les exportations.

Dans les secteurs où le marché est ouvert à la concurrence internationale, les gouvernements ne semblent pas se rendre compte du fait que la structure géo-politique du Canada désavantage ses industries par rapport aux concurrents internationaux appartenant à des pays où la politique d'achat est influencée par le gouvernement central. C'est ainsi que, dans de nombreux pays, certaines sociétés d'utilité publique ou appartenant à l'État achètent d'abord sur leur marché national. Dans ces pays, pareille politique procure des emplois, attire les investissements et favorise l'expansion des exportations. Quant aux sociétés canadiennes, elles doivent soutenir un régime

de concurrence faisant suite à cette politique, tant sur le marché intérieur que sur celui des exportations. Des milliers d'emplois sont visés. Les municipalités semblent également insensibles aux conséquences négatives sur les plans économique et social que provoque, au Canada, l'achat de biens à l'étranger.

Il est dès lors recommandé que:

1. Des mesures soient prises pour normaliser le design et les normes gouvernementales pour le plus grand nombre de produits possible. Cette normalisation devrait se rapporter au marché commercial. Il en résultera des économies d'échelle pour l'industrie canadienne et une réduction des prix unitaires, si bien que les consommateurs bénéficieront de prix réduits et que les industries canadiennes seront plus concurrentielles sur le marché national et sur les marchés d'exportation. À mesure que les ventes augmenteront, on constatera une hausse des investissements et de l'emploi.
2. La politique et les méthodes d'achat des différents paliers de gouvernement soient plus directement orientées vers la promotion du développement industriel au Canada, et que ces paliers tiennent compte,
 - a) des avantages économiques tangibles, pour le Canada, de s'approvisionner au Canada;
 - b) de la possibilité de conclure des accords de compensation lorsque les biens sont achetés en dehors du Canada;
 - c) des conséquences de leur politique d'achat sur la rationalisation et la fragmentation des industries canadiennes et,
 - d) de la mesure dans laquelle leur politique d'achat est compatible avec l'ensemble du développement industriel au Canada.
3. Les gouvernements reconnaissent et prennent en considération les pratiques commerciales adoptées par de nombreux pays étrangers en ce qui concerne l'utilisation du pouvoir d'achat du gouvernement pour favoriser le développement industriel et ils devraient veiller à ce que les méthodes d'achat au Canada soient compatibles avec celles des pays avec lesquels nous sommes en concurrence, au Canada et à l'étranger. Cette reconnaissance devrait inclure les conséquences, au Canada, de pratiques commerciales déloyales, dans le cadre du Gatt, y compris le dumping de biens étrangers.

Une politique et des méthodes d'achat gouvernementales appropriées réduiront l'incidence du dumping et cette réduction aura à son tour pour effet d'accroître probablement de plusieurs milliers le nombre d'emplois au Canada.

RATIONALISATION

Bien que les différents groupes de travail n'aient pas à proprement parler discuté de la rationalisation dans la plupart des cas, le Comité estime que cette question est particulière et fondamentale. La rationalisation peut être l'un des facteurs les plus importants pour améliorer la position concurrentielle et la productivité des industries manufacturières au Canada. Même lorsqu'il n'en a pas été question explicitement, la rationalisation a fait implicitement part des discussions portant sur d'autres questions, notamment: le commerce, la législation en matière de concurrence et le développement régional.

Le Comité reconnaît la nécessité de procéder à une plus grande rationalisation du secteur manufacturier au Canada, pour accroître les gains sur le plan des bénéfices et des salaires. Comparés aux normes internationales, la taille des installations et le volume des fabrications de produits sont faibles. Bien que l'on puisse discuter de la taille que devraient avoir les entreprises canadiennes pour devenir plus compétitives, accroître les exportations et remplacer les importations, il est généralement reconnu que, dans certains secteurs, une plus grande rationalisation des sociétés canadiennes accroît de beaucoup la productivité.

Toujours en ce qui concerne la productivité relativement faible du Canada dans certains secteurs manufacturiers (du moins par rapport aux États-Unis, notre principal partenaire commercial), il est un phénomène encore plus important que la taille des installations, à savoir la fabrication de multiples produits. Quelle que soit l'envergure des installations, les opérations canadiennes se caractérisent trop souvent par la production de plusieurs produits orientés vers le petit marché national. Il en résulte certaines lacunes quant à l'utilisation de la main-d'oeuvre et du capital (temps de panne d'une machine, p. ex.)

Un troisième problème sur lequel le Comité s'est penché est celui de l'opportunité "d'efforts conjoints" de la part de producteurs sinon indépendants, notamment dans le domaine des exportations.

Le Comité reconnaît que le processus de rationalisation afflige certains. De fait, il cause des problèmes aux particuliers (p. ex., aux ex-travailleurs que l'on ne peut réadapter professionnellement) et à des collectivités tout entières (p. ex. celles groupées autour d'une seule usine et touchées par la centralisation des activités). Aussi le Comité reconnaît-il que les avantages du processus de rationalisation doivent être partagés avec ceux que ce processus défavorise.

À la lumière de ces considérations, le Comité recommande :

1. que l'on encourage la rationalisation nationale et internationale, compte tenu de critères tels que la création d'emplois et l'amélioration des qualifications, l'efficacité industrielle, l'accroissement des travaux de Recherche et Développement au pays, l'amélioration de la balance des paiements et un plus grand degré de propriété canadienne.
2. que le gouvernement fédéral et les provinces encouragent l'établissement d'installations comprenant des services conjoints pour les entreprises qui ne peuvent les justifier à elles seules. Ce serait notamment le cas pour les programmes privés de formation conjointe et les services informatiques.
3. que la législation en matière de concurrence soit conçue de façon à encourager le processus de rationalisation, tout en prévoyant des contrôles et des moyens d'empêcher les abus de pouvoir contraires à l'intérêt public.
4. que, dans le cas des collectivités qui, lors du processus de rationalisation, seraient touchées par la fermeture d'établissements, on adopte un programme de transition à l'échelle communautaire prévoyant l'application des programmes existants (tels que formation et programmes de création d'emplois) et des mécanismes provisoires pouvant ne pas faire partie des programmes alors en cours, p. ex.: dispositions spéciales en matière de pensions pour ceux qui n'ont pas atteint l'âge normal de la retraite).
5. que le gouvernement fédéral répertorie et rende public les cas antérieurs de rationalisation en vue d'illustrer les avantages qu'elle présenterait.

3^e PARTIE - CONSULTATION PERMANENTE

Les membres du Comité du deuxième niveau considèrent que les rapports des premier et deuxième niveaux, ainsi que le processus qui a précédé leur compilation, constituent une étape importante dans l'élaboration de la politique fédérale et provinciale. Les représentants du monde des affaires et des travailleurs se sont réunis, de leur plein gré, mus par leur souci face aux problèmes de l'économie nationale. L'on espère que la poursuite de ce dialogue entre le monde des affaires et celui du travail permettra une meilleure compréhension mutuelle à l'avenir.

À l'issue de ce processus, et c'est là un autre résultat important, on s'est rendu compte qu'il est souvent possible de trouver de nombreux terrains d'entente lorsque hommes d'affaires et travailleurs se concentrent sur certains problèmes ou certaines mesures. À notre avis, cela donne une bonne indication pour d'autres activités éventuelles de ce genre, à savoir qu'il est plus facile de progresser lorsque l'on essaye de s'attaquer à des problèmes concernant le secteur privé ou à des problèmes précis, plutôt qu'à ceux conduisant à l'établissement de principes ou d'objectifs trop vagues.

Le Comité et les groupes de travail craignent de ne pas avoir présenté des rapports suffisamment étayés et documentés, vu le peu de temps qui leur avait été alloué pour rendre compte de leurs activités. Il n'est pas très réaliste pour les représentants du monde des affaires et de celui du travail de vouloir résoudre en trois mois les problèmes complexes des industries manufacturières. La politique industrielle a été pendant de nombreuses années un domaine de recherches caractérisé par une grande diversité d'opinions, non seulement entre les pays industrialisés mais au Canada. Vu sous cet angle, ce rapport représente un important accord entre le monde des affaires et celui du travail, sur des questions touchant l'industrie.

Lorsque ce rapport aura été étudié par les premiers ministres du Canada, le travail des groupes d'études du premier niveau et du Comité du deuxième niveau sera terminé. Cependant, le Comité pense que cette considérable mobilisation face aux problèmes économiques du pays devrait être poursuivie sous une forme ou une autre. Le Comité recommande donc que:

1. Les gouvernements acceptent l'obligation de renseigner régulièrement le premier et le deuxième niveau -- ou leurs successeurs -- au sujet des décisions qui sont prises à la suite des recommandations.
2. Les premiers ministres considèrent que les rapports d'un Comité des relations de travail doivent être établis par les travailleurs et les hommes d'affaires.
3. Le Comité du deuxième niveau examine des mécanismes permanents par lesquels le processus de consultation sectorielle et intersectorielle puissent être poursuivis. Ceci exigera que le Comité du deuxième niveau ou ses successeurs conçoivent avec les secteurs et les gouvernements, de tels mécanismes.

4^e PARTIE - CONCLUSION

Dans ce rapport nous avons donc proposé des mesures destinées à accroître l'emploi en stimulant notre productivité, améliorant notre technologie et la Recherche et le Développement, en élargissant la politique énergétique et développant une plus grande rationalisation.

Nous avons proposé des études ultérieures dans le domaine de la main d'oeuvre et les relations de travail.

Nous avons souligné l'importance d'un climat de confiance, particulièrement dans la manière d'appliquer la taxation.

Nous avons recommandé des mesures qui aideront à réduire les disparités régionales au Canada.

Enfin, nous avons proposé des mesures pour protéger notre marché et nos concitoyens, mais seulement dans la mesure où les autres nations protègent les leurs. Nous avons demandé aux gouvernements de soutenir une telle action grâce à la politique des achats publics.

Le Comité pense aussi que l'expansion viendra avec une augmentation de la productivité et que c'est cela qui à long terme constituera la meilleure solution au problème de l'inflation et à ceux de l'économie nationale.

Nos recommandations sont conçues pour créer une atmosphère de confiance dans le secteur manufacturier. Cette confiance devrait générer une croissance et des emplois.

Le Comité est d'avis que le Canada possède les forces nécessaires qui, si elles sont assorties des mesures recommandées, amèneront le développement et la prospérité.

ON PEUT SE PROCURER D'AUTRES COPIES DE CE RAPPORT
EN EN FAISANT LA DEMANDE À:
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES
DIVISION DE L'IMPRESSION ET DE LA DISTRIBUTION
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
OTTAWA, CANADA, K1A 0H5

ALSO PUBLISHED IN ENGLISH